



UNION NATIONALE DES RETRAITES DE LA POLICE

42-52, rue de l'Aqueduc - 75010 PARIS

☎ 01.53.35.87.40 📠 01.53.35.87.49

Site : www.unrp.com

✉ contact@unrp.com

Paris le 23 avril 2014

CIRCULAIRE N ° 02/2014

SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

L'année 2013 a été marquée par un très léger frémissement de la reprise économique avec une croissance positive de 0.3 %. C'est peu, mais cependant mieux que les prévisions pessimistes de certains économistes.

La croissance est trop faible pour avoir un impact sur l'emploi

La situation des comptes publics entrave fortement les mesures qui pourraient être prises. La France a continué à s'endetter certes moins fortement que les années précédentes, mais de manière inexorable.

Le déficit public se situe à 4.3% du Produit Intérieur Brut au lieu de 4.4 % prévu. Cette dette s'ajoute aux dettes cumulées depuis plusieurs années ce qui représente aujourd'hui 93 % du PIB. Fin 2013, la dette publique s'élève à 1925 milliards d'euros. C'est énorme, les marges de manœuvre sont bien minces.

C'est dans ce contexte que se posent :

- les problèmes de pouvoir d'achat des actifs et des retraités
- le financement de la protection sociale
- le financement de la perte d'autonomie

POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

Ce 1^{er} Avril 2014, pour la première fois depuis des années, les pensions de 15 millions de retraités ne seront pas revalorisées et devront attendre suite aux déclarations du Premier Ministre le 1^{er} Octobre 2015. Seuls les bénéficiaires du minimum vieillesse ont été revalorisés de 0.6%.

Depuis 2003, pour les ex-fonctionnaires, les pensions sont revalorisées en fonction de l'évolution des prix et non plus en fonction de l'évolution du salaire des actifs. Cette mesure a eu pour conséquence un réel décrochage des pensions par rapport aux salaires.

D'autres mesures vont renforcer cette baisse :

- l'imposition des majorations familiales dès 2014
- la création de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie de 0.3% sur les pensions des retraités imposés-
- le gel du barème de l'impôt et la suppression de la $\frac{1}{2}$ part fiscale pour les veuves et les veufs.

Les données de l'INSEE montrent que les écarts se sont accrus entre les différentes générations de retraités depuis 20 ans et que les revenus du patrimoine sont de plus en plus concentrés au sein des retraités les plus aisés.

Les retraités comme les salariés ne sont pas responsables de la crise et une baisse même modeste du pouvoir d'achat des 15 millions de retraités provoquerait une baisse de la consommation et enfoncerait un peu plus notre pays dans la crise.

JOURNÉE D'ACTION DU 15 MAI

A l'appel de l'ensemble des organisations syndicales de fonctionnaires, une journée d'action est prévue le 15 Mai 2014 pour protester contre le gel du point d'indice. Cette action étant unitaire, nous vous invitons à vous y associer en masse. Prendre attache dans vos départements avec les organisations.

INTER UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS

L'Inter UCR a adressé une lettre ouverte au Premier Ministre avec copie au Ministre des Finances et Ministre des Affaires sociales. Vous en trouverez la copie jointe. FO a refusé de signer cette lettre.

PÔLE DES RETRAITÉS

Il se réunira le Mercredi 30 Avril au siège de la FNOM mais d'ores et déjà, il a pris l'initiative de saisir Mme LEBRANCHU -Ministre de la Fonction Publique- pour solliciter la parution du bilan 2013 de l'aide à domicile dont la gestion a été confiée à la CNAV ce qui n'est pas sans entraîner des problèmes.

Mais le pôle a également demandé audience à Michel SAPIN -Ministre de l'économie- pour évoquer les problèmes de fiscalité qui touchent directement retraités :

- suppression de la $\frac{1}{2}$ part fiscale
- fiscalisation des majorations pour 3 enfants et plus
- maintien de l'abattement des 10% pour les retraités
- proposition de création d'un bouclier social
- notion de loyer fictif

Une audience va également être sollicitée auprès du 1^{er} Ministre et de la nouvelle secrétaire d'Etat aux personnes âgées.

LOI SUR LA PERTE D'AUTONOMIE

Le projet devait être présenté au Conseil des Ministres le 9 Avril, il avait fait l'objet de la part de Mme DELAUNAY d'une très large consultation des organisations mais dans le remaniement ministériel exit Mme DELAUNAY, bonjour Mme ROSSIGNOL.

Le débat devait avoir lieu au parlement pour une première mise en application au 1^{er} Janvier 2015.

Nous restons vigilants dans la progression de ce dossier.

FONCTIONNEMENT UNRP

Le conseil d'Administration s'est réuni et a adopté le bilan financier 2013, conformément aux statuts.

Nous vous informons de la rupture avec la régie publicitaire VINGI NATIONAL suite à des problèmes de déontologie concernant certains démarcheurs. Un nouveau contrat a été conclu avec les éditions Méditerranées. L'imprimeur de notre journal reste Média Print.

Au nom du CA, j'ai écrit au Président de l'ANAS pour lui demander de faire apparaître l'UNRP parmi les partenaires de l'ANAS sur son site Internet comme l'UNRP le fait vis-à-vis de l'ANAS sur son site et cela en raison des liens privilégiés qui nous unissent de longue date.

Notre ami Serge PALUMBO finalise notre nouveau site Internet, il devrait être bientôt opérationnel.

Michel GABET qui siège à la CNAS, nous informe de la mise en place d'un dispositif expérimental d'aide alimentaire d'urgence à compter du 1^{er} Avril 2014 dans départements 13, 24 et 77. La circulaire va être mise en ligne sur notre site internet

GRIESMAR

Notre avocat Me UZAN-SARANO a établi un mémoire complémentaire dans le dossier actuellement devant le Conseil d'Etat concernant un collègue parti après début 1997. C'est notre dossier-test pour la tranche 1997-2003. Vous serez informé de l'avancement de ce dossier au fur et à mesure de sa progression.

Pour les dossiers avant 1997, c'est toujours un peu la cacophonie des TA.

CRÉATION DE LA FASMI / UNSA

En vue des élections professionnelles de Décembre 2014, nous venons d'apprendre la création de la Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur qui regroupe Unsa-Police, Unsa-Gendarmerie (personnels administratifs et ouvriers), Syndicat National des personnels de police scientifique, Conseil National des activités privées de sécurité, Syndicat National Autonome des personnels administratifs, techniques et spécialisés, Syndicat Autonome National des experts de l'éducation routière, Syndicat des commissaires de la Police Nationale.

Je pense avoir été aussi complet que possible dans l'information, et vous adresse mes meilleures salutations. Je serai absent du 9 au 25 Mai.

A mon retour, nous aurons l'AG de l'ANR à Ronce-les-Bains, puis celle de la MGP au Futuroscope, de la FGR-FP aussi au Futuroscope et enfin celle d'Intériale au Palais des Congrès à Toulouse. Des déplacements en perspective au mois de Juin. L'activité ne manque pas.

Le Président,



M. PALLUAUD

P.J: - Lettre ouverte au gouvernement
- Communiqué de presse
- Lettre Joaquim MASANET



**Monsieur le Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varennes
75700 PARIS**

Objet : lettre ouverte au gouvernement

Monsieur le Premier Ministre,

Les organisations syndicales de retraités, UCR-CFDT, UNAR CFTC, UNIR CFE-CGC, UCR-CGT, FGR-FP et UNSA Retraités, tiennent à attirer l'attention du Gouvernement sur la situation actuelle des retraités et, en particulier, sur leur pouvoir d'achat.

En effet, ce 1^{er} avril 2014, pour la première fois depuis des années, les 15 millions de retraités ne sont pas revalorisés et seront obligés d'attendre le 1^{er} octobre 2014. Seuls les bénéficiaires du « minimum vieillesse », notamment ceux de l'Asi (Allocation supplémentaire d'invalidité) et de l'Aspa (Allocation de solidarité aux personnes âgées) ont été revalorisés.

Depuis 1993 pour les salariés du secteur privé, et 2003 pour les fonctionnaires, les pensions sont revalorisées en fonction de l'évolution des prix et non plus en fonction de l'évolution des salaires des actifs. Ces mesures ont eu pour conséquence un réel décrochage, au fil du temps, des pensions par rapport aux salaires.

Certains retraités voient leur pouvoir d'achat particulièrement affecté sous l'effet conjugué de mesures sociales et fiscales, tel le gel du barème d'imposition sur le revenu de 2010 à 2014 et le recul de six mois de revalorisation des pensions, d'avril à octobre. L'imposition des majorations familiales dès 2014 ne saurait se justifier sans une réforme globale de la fiscalité qui rende l'impôt sur le revenu plus juste et plus progressif.

Les organisations syndicales de retraités rappellent que la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa) de 0,3% sur les pensions des retraités imposés doit être affectée, comme le gouvernement s'y est engagé, à l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées.

D'après les dernières enquêtes de la DREES, le montant moyen de la retraite de droit direct brut des prélèvements sociaux s'élevait à 1256 € par mois fin 2011 : 1603 € pour les hommes et 932 € pour les femmes.

Les données de l'INSEE montrent que les écarts entre les différentes générations de retraités se sont accrus depuis vingt ans.

D'autre part, les revenus du patrimoine sont de plus en plus concentrés au sein des retraités les plus aisés.

Enfin, 9,3% des retraités vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté.

Les retraités –comme les salariés- ne sont pas responsables de la crise. Ils ne doivent pas en payer les conséquences. Les mesures d'austérité ne font qu'aggraver la situation de tous et conduisent à la récession.

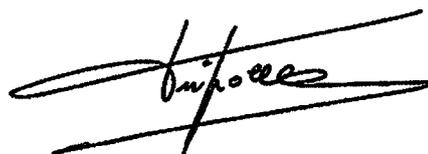
Il faut un nouveau partage des richesses en faveur du monde du travail que ce soit en activité ou à la retraite, ainsi qu'une véritable réforme fiscale.

Des mesures fortes doivent être prises pour accompagner les retraités et réduire les charges qui pèsent sur le budget des ménages en matière de réduction du coût du logement, de réduction de la facture énergétique, et de prise en charge socialisée des coûts de la protection santé complémentaire.

Les retraités, avec leurs organisations syndicales, demandent des mesures urgentes susceptibles de redonner du pouvoir d'achat aux retraités.

Paris, le 8 avril 2014

Pour les organisations syndicales de retraités,



Le Secrétaire Général de l'UNSA Retraités,
Jean-Paul TRIPOGNEY

N.B. : Cette lettre ouverte au Gouvernement est également adressée à :
- Monsieur Michel SAPIN, Ministre des Finances et des Comptes Publics,
- Madame Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires Sociales

Contacts

CFDT Retraités – 49 av Simon Bolivar – 75950 PARIS Cedex 19 – 01.56.41.55.20

UNIR CFE-CGC – 59 Rue du Rocher – 75008 PARIS – 01 55 30 13 27

UNAR-CFTC – 128 avenue Jean Jaurès – 93697 PANTIN Cedex – 01.73.30.49.78

UCR-CGT – 263 rue de Paris Case 3-1 – 93515 MONTREUIL Cedex – 01.48.18.84.23

FGR-FP – 20 rue Vignon – 75009 PARIS – 01.47.42.80.13

UNSA-retraités – 21 rue Jules Ferry – 93177 BAGNOLET Cedex – 01.48.18.88.62



COMMUNIQUE DE PRESSE

ENCORE SIX MOIS D'ATTENTE POUR LA REVALORISATION DES RETRAITES ET PENSIONS

La réforme des retraites 2013 a reporté la revalorisation des retraites et pensions du 1^{er} avril au 1^{er} octobre.

Cela représente pour les retraités une perte de leur pouvoir d'achat de 800 millions d'euros, à laquelle s'ajoute le « non » revalorisations des retraites complémentaires.

Celle-ci sera encore plus lourde si l'on considère que l'inflation 2013, estimée à 0,7% ne reflète pas l'augmentation réelle du coût de la vie, notamment en ce qui concerne les dépenses contraintes.

Après la suppression de la demi-part pour les veufs et les veuves qui n'ont pas élevés seuls pendant au moins 5 ans leurs enfants, la création de la contribution additionnelle de solidarité à l'autonomie de 0,30%, la fiscalisation de la majoration de pension pour les parents qui ont élevé trois enfants et plus, en passant par le blocage des tranches d'impôt sur le revenu pendant deux ans, l'addition est lourde, dramatiquement lourde pour les pensions les plus basses !

La solidarité, valeur chère aux retraités, ne doit pas concerner que deux catégories de citoyens, les salariés et les retraités. Elle doit les concerner tous et toutes et porter sur tous les revenus. Aujourd'hui, ce n'est malheureusement pas le cas. C'est une situation particulièrement inacceptable !

Le Pôle des retraités dénonce avec la plus extrême vigueur cet état de fait !

Et si dans le prolongement de la réforme des retraites de 2013 les règles actuelles d'attribution de la pension de réversion sont remises en cause comme le laisse supposer ce texte, le Pôle des retraités fera entendre sa voix très fortement.

Paris, le 10 avril 2014
Pour le Pôle des Retraités
Annick MERLEN

Secrétaire Générale de la FGR-FP
01.47.42.80.13/ 06.13.49.12.64

Avec près de 200 000 adhérents, le Pôle des retraités regroupe 5 associations de retraités de la Fonction Publique

- l'Association Nationale des Retraités de la Poste et de France Télécom (ANR)
- la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP)
- la Fédération Nationale des Officiers Mariniers (FNOM)
- l'Union Nationale des Retraités de la Police (UNRP)
- l'Union Nationale du Personnel en Retraite de la Gendarmerie (UNPRG)



UNION NATIONALE DES RETRAITES DE LA POLICE

42-52, rue de l'Aqueduc - 75010 PARIS

☎ 01.53.35.87.40 📠 01.53.35.87.49

Site : www.unrp.com

✉ contact@unrp.com

Paris le 16 Avril 2014

Monsieur Joaquim MASANET
Président ANAS
18 Quai de Polangis
BP 81
94344 JOINVILLE LE PONT Cedex

Mon cher Jo,

Je t'avais adressé une invitation à participer au Conseil d'Administration de l'UNRP le jeudi 10 Avril, mais lors des obsèques de René BRIEUDE, tu m'avais fait savoir que tu étais retenu par ton propre CA.

Je t'ai donc excusé et le CA UNRP tient à t'apporter son soutien dans l'épreuve que ta famille vient de traverser.

Il m'a mandaté pour te demander que l'UNRP apparaisse à nouveau dans les liens des associations partenaires de l'ANAS comme l'UNRP le fait toujours sur son site internet vis-à-vis de l'ANAS.

Qui plus que nos deux associations a des liens privilégiés depuis aussi longtemps.

- En 1981, investissement de 1.000.000 de francs de l'UNRP pour permettre l'achat de l'Hôtel des Sirènes à HYERES en contrepartie d'un protocole de mise à disposition de 10 chambres ;
- En 1994, nouvel investissement de 500.000 francs pour la construction des studios avec la mise à disposition de deux studios ;
- Dernier partenariat « découverte ANAS » qui offre la possibilité d'effectuer son premier séjour dans les centres de vacances ANAS, cette offre découverte, non renouvelable, étant impérativement centralisée et validée par l'UNRP et transmise à l'ANAS qui validera en fonction de l'hébergement disponible.

C'est donc une longue histoire commune qui nous unit, c'est pourquoi cette omission est incompréhensible d'autant que lors des AG locales ou départementales, la parole est donnée au Président départemental ANAS ou en son absence nos responsables UNRP qui ne manquent pas de rappeler notre histoire commune et nos liens.

J'espère que cette absence sera réparée le plus tôt possible, afin de pérenniser nos liens.

Je te prie de croire à nos meilleures et sincères salutations. Amitiés anasiennes

Le Président

Marc PALLUAUD